

<https://www.snetap-fsu.fr/AESH-le-grand-bond-en-arriere.html>



AESH : le grand bond en arrière

- Métiers - AED-AESH - AED/AESH : les publications du SNETAP-FSU -

Date de mise en ligne : vendredi 5 mai 2023

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



COMMUNIQUE DE PRESSE de la [FSU](#), Les Lilas, le 4 mai 2023

Le président de la République a annoncé mercredi 26 avril, lors de la Conférence Nationale du Handicap, un retour en arrière dramatique concernant le métier d'Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap. Il est en effet question de "regrouper le cadre d'emploi des [AESH](#) avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative ([ARE](#))". Cette proposition n'a jamais été discutée avec les organisations syndicales représentatives, preuve du mépris constant d'Emmanuel Macron pour le dialogue social. Elle tourne sciemment le dos aux attentes exprimées par les [AESH](#) à de nombreuses reprises ces derniers mois.

Ce nouveau concept d'ARE traduit clairement la volonté de nier la spécificité du métier d'AESH au détriment de l'inclusion des élèves en situation de handicap. Il conduirait à une re-dilution des missions des AESH, fragiliserait leur situation et irait à l'encontre de leur nécessaire professionnalisation. Au final, il ne résoudrait en rien les manques majeurs de l'école inclusive. C'est un leurre et une tromperie, pour les élèves, leurs parents et les personnels.

Les AESH sont le maillon fondamental de l'école inclusive. Aujourd'hui, ils et elles sont victimes d'un système qui manque de moyens humains à la hauteur des besoins et qui ne permet pas d'assurer un service public de qualité. Un système qui les empêche de mener à bien leur mission d'une très grande utilité sociale, malgré leur engagement sans faille. Ce métier est quasi exclusivement assuré par des femmes, ce qui aggrave son déclassé salarial et freine sa reconnaissance. La [FSU](#) exige que le métier et la professionnalité des AESH soient mieux reconnus. Il y a urgence !

La FSU rappelle ses revendications de création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B intégrant et reclassant les AESH déjà recruté-es et la suppression des PIAL. La FSU porte une redéfinition du temps de travail des AESH, permettant l'accès à des emplois à temps complet, pour toutes et tous les AESH actuellement sous contrat, en restant sur les missions d'accompagnement et en intégrant des temps de concertation, de formation et de préparation. Pour ces raisons, la FSU appellera les AESH à se mobiliser pour contrer ce recul inacceptable et gagner la reconnaissance de leur métier et l'amélioration de leurs conditions d'emploi.